

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-110**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 18 h 30

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 17 juillet 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Marie-Madeleine LORIN, M. Alain BLONDY, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Composition de la
Commission
Intercommunale pour
l'accessibilité des personnes
handicapées

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, et Mme Catherine L'OFFICIAL.

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Alain BLONDY

Rapporteur : P-L. PUYGRENIER

Vu l'article L.2143-3 du CGCT, aux termes duquel les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 5 000 habitants ayant la compétence en matière d'aménagement de l'espace doivent instituer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées ;

Considérant que cette Commission est notamment composée de représentants de la Communauté de Communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées ; Qu'elle est présidée par le Président de la Communauté de Communes ;

Considérant que cette commission établit un rapport annuel soumis au Conseil Communautaire sur l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; Qu'elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** la mise en place d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées composée comme suit :

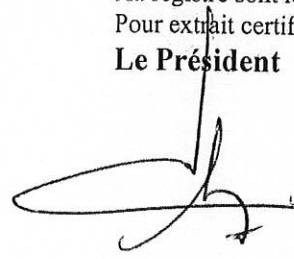
Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020520211-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de

5 élus communautaires	Monsieur François BOISSERIE
	Monsieur Francis DELORT
	Monsieur Jean-Claude FRACHET
	Madame Annick HUCHET
	M. Pierre-Louis PUYGRENIER
2 représentants d'associations de personnes handicapées	Madame Arlette LAFONT (FNATH)
	Madame Lucette GUICHARD (FNATH)
1 représentant des usagers	Madame Jeanne BENZONI (10, rue Jules Dupré - 87500 Coussac-Bonneval)

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président


D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20200723-DC2020520211-
DE
Date de télétransmission : 27/07/2020
Date de réception préfecture : 27/07/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.